Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 21 mai 2024

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 34/25 : Bilan, comptes de fonctionnement 2024 et rapport de gestion pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. But

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- du règlement du Conseil d'État du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34)
- du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Rances du 19 mai 2015 (art. 87)

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024.

II. Préambule

La situation se présente comme suit au 31 décembre 2024, amortissements obligatoires compris :

	Charges	Revenus	Résultats
Budget 2024	2'871'756.58	2'816'945.00	-54'811.58
Comptes 2024	3'161'676.60	3'223'939.34	62'262.74
Différences	289'920.02	406'994.34	117'074.32

L'annexe au préavis n° 34/25 fournit des informations complémentaires.

III. Commentaires sur les comptes de fonctionnement

Les amortissements usuels de CHF 48'254.75 ont été effectués (430 Routes et 460 Réseau d'égouts et d'épuration). L'amortissement du préavis 17/23 : Demande de crédit d'investissement campagne entretien réseaux EU et EC a été intégré. Cela explique la différence de CHF 11'754.75 par rapport aux comptes 2023.

Des amortissements supplémentaires ont été réalisés pour un montant de CHF 91'800.00 (110 administration, p. 4 de l'annexe et 430 routes, p. 10 de l'annexe).

Les prélèvements sur les fonds de réserve se soldent par une diminution des fonds de réserve de CHF 87'885.80. Cette variation est expliquée en détail en page 2 de l'annexe.

Ces comptes ont été examinés et certifiés conformes par la fiduciaire OFICO qui a établi un rapport faisant partie intégrante de ce préavis.

IV. Commentaire sur le bilan

Les fonds de réserve ne pouvant pas être repris dans le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) ont été dissouts.

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances demande au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu	le préavis municipal no 34/25 relatif au bilan, comptes de fonctionnement 2024 et rapport de gestion pour l'année 2024
- vu	l'examen détaillé de ceux-ci
- entendu	le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier
- considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

Le bilan et comptes de fonctionnement 2024 accompagnés du rapport de gestion de l'année 2024 sont adoptés tels que présentés.

DECHARGE

La Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

Adopté en séance de Municipalité le 19 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique

A. Baumann

La secrétaire

L. Sanchez

Annexes : - Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2024
- Annexe au préavis 34/25 relatif au bilan, comptes de fonctionnement 2024 et rapport de gestion pour l'année 2024
- Rapport de gestion

Municipale responsable : Mme Anne Baumann 024/441.18.28 / 079/234.05.71